

ACTUALITÉ

Activité de marche Lac-Delage - Tewkesbury

Le samedi 21 septembre dernier s'est tenue, dans le cadre des 60 ans de Lac-Delage et des 20 ans de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury, une grande marche reliant Lac-Delage à la chapelle de Tewkesbury.

Cette activité a réuni près de 50 citoyens et citoyennes de Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury. Ces derniers ont marché un tronçon de 14 km du sentier millénaire emprunté par les Premières Nations et par la suite par les Jésuites pour relier Québec au Lac-Saint-Jean.

Sous un soleil radieux, les citoyens et les citoyennes ont pu découvrir l'histoire du territoire grâce au dynamique conférencier Louis Lefebvre, auteur d'un livre sur ce sentier. La passe du cheval et la grosse roche du lac Lagon ont sûrement marqué l'esprit de bien des participants!

La journée s'est conclue par des conférences sur la culture des Premières Nations et par un souper gastronomique autochtone. Le travail de madame Arielle De Garie, de madame Marie-Claude Geoffrion et de dizaines d'autres bénévoles ont permis aux participants de vivre une soirée mémorable à tous points de vue.

Cette activité avait pour objectif de rassembler la population de Stoneham-Tewkesbury et de Lac-Delage dans une célébration du riche patrimoine de notre territoire. Il est à espérer que d'autres activités alliant nature et culture pourront continuer à nouer les liens historiques qui unissent nos deux municipalités.

La marche a permis de conclure en beauté les festivités du 60^e. La chaîne humaine formant un 60 géant en février, la plantation de 60 pommiers en mai, le lancement de la vidéo commémorative en juin et cette marche de septembre ont rendu honneur au passé de notre belle ville!



Merci à tous et à toutes pour votre participation!

Les membres du comité organisateur de Lac-Delage pour cette activité:
Charles Breton-Demeule, Danielle Breton,
Mario Demeule et Denis Lapointe



NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacedelageqc.ca
Site Internet : www.lacedelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

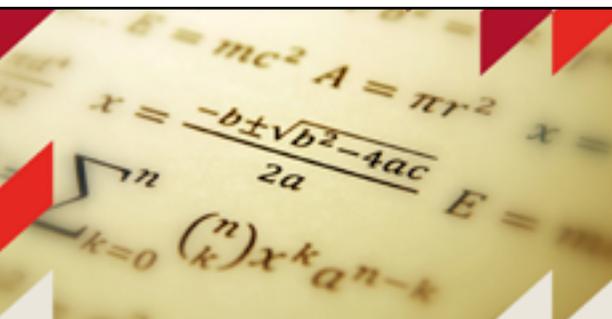
scéance ordinaire : **15 octobre et 11 novembre 2019 à 19h30**

Un service de gardienne est disponible sur place.
Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au lacedelage.qc.ca.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier

BABILLARD MUNICIPAL

FERMETURES

L'Hôtel de Ville est fermé le **lundi 14 octobre** pour l'Action de grâce

BALISE

Il serait important de baliser l'emplacement de l'entrée d'eau sur votre terrain avant en hiver, afin de faciliter le travail des hommes de la voirie qui auront à la manipuler, le cas échéant.

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Nous procéderons au nettoyage du réseau d'aqueduc le mercredi 2 octobre 2019 à compter de 8h30 pour la Haute-Ville et midi pour la Basse-Ville.

Nous vous suggérons de ne pas faire la lessive au cours de cette journée puisque l'eau pourrait être colorée et pourrait tacher vos vêtements.

Merci de votre compréhension !

CUEILLETTE DES SACS DE FEUILLES

Les lundis 28 octobre et 18 novembre, il y aura une collecte de feuilles, en même temps que la collecte des matières compostables.

L'occupant devra déposer ses sacs le plus près possible de la rue, à coté du bac, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue.

Vos sacs de feuilles seront amassés uniquement aux dates mentionnées ci-contre.

CUEILLETTE DES MONSTRES MÉNAGERS

Il y aura une cueillette des monstres ménagers du 7 au 11 octobre 2019.

Les monstres ménagers incluent non limitativement : cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sècheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclettes, baignoires et douches.

Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils ne seront pas ramassés.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de 3 mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125 kg.

Notez bien qu'à l'exception des 2 cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et cédulées à des dates précises, en tout temps, vous pouvez vous rendre à l'écocentre de la ville de Québec.

Vente d'un banc de scie

La Ville de Lac-Delage vend un banc de scie en parfaite état qu'elle n'utilise plus. Si des citoyens sont intéressés à l'acheter, vous devez faire une offre de prix à la Ville dans une enveloppe cachetée à la Ville de Lac-Delage avant le 10 octobre à 15h00 P.M. Le prix de base est fixé à 200\$. Vous pouvez aller voir le banc de scie au garage municipal en vous adressant à monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics. Pour toute information, veuillez contactez Sydney Lavoie sur son cellulaire au 418-254-0592. Le transport du banc de scie est à vos frais. Nous contacterons la personne qui aura obtenu le prix le plus élevé après l'ouverture des enveloppes le 10 octobre. Si deux soumissions sont identiques, nous procéderons à la pige.

FORMULAIRE- ACHAT BANC DE SCIE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Montant de l'offre pour l'achat : _____





Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

■ Déchets
 ■ Recyclage
 ■ Compost
 ■ Feuilles
 ■ Monstres

CONSEIL MUNICIPAL



Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



Conseiller #1
Responsable des finances,
administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et bottins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLER #4
Responsable aux loisirs et à la culture
M. Alexandre Poupart
apoupart@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des
travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLER #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et règlementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.



Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus ?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Josée Lessard
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

Cellulaire : 418-933-5483

PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.



Une équipe de passionnés
à l'écoute de vos besoins

desjardins.com/caisse-charlesbourg
418 626-1146

Desjardins
Caisse populaire de
Charlesbourg



AVIS PUBLIC

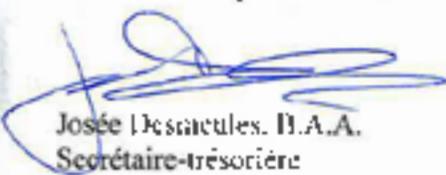
Avis est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière de la ville de Lac-Delage, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2019, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2020 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
 Ville de Lac-Delage
 24, rue Pied-des-Pentes
 Lac-Delage (Québec)
 G3C 5A4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 16 septembre 2019


 Josée Desmeules, B.A.A.
 Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, secrétaire-trésorière de la Ville de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 16^e jour de septembre 2019. Et en faisant paraître sur le site WEB de la municipalité et sur la page facebook des citoyens.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de septembre 2019.


 Josée Desmeules, B.A.A.
 Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury se prépare pour la saison des couleurs au Mont Wright

Stoneham-et-Tewkesbury, le 18 septembre 2019. – Avec sa forêt ancienne aux couleurs automnales époustouflantes, le parc du Mont Wright attire de plus en plus de visiteurs et d'excursionnistes. Afin d'offrir une expérience de randonnée inoubliable tout en assurant la sécurité et la préservation de la végétation et des sentiers, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite limiter l'accès au site à un maximum d'environ 225 randonneurs* en même temps.

Pour appliquer cette nouvelle politique, un réaménagement de l'aire de stationnement a été déployé à la mi-août et il a été entendu qu'une fois le stationnement complet, la capacité maximale du parc sera atteinte. Les visiteurs en seront avisés et seront invités à revenir à un autre moment moins achalandé.

Des panneaux de stationnement interdit ont été installés dans les rues avoisinantes et dès la sortie de la bretelle d'autoroute pour dissuader les irréductibles et garantir la sécurité du site. Pour faire respecter la nouvelle réglementation, des agents de sécurité seront présents sur site et seront habilités à émettre des contraventions.

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury invite les citoyens à éviter la foule en profitant du Mont Wright dès 6 h le matin ou en soirée jusqu'à 21 h et à opter pour une sortie de semaine. Ils en profiteront d'autant plus.

*Pour assurer la pérennité d'un site et garantir le caractère agréable de la randonnée, la capacité souhaitée pour un sentier de marche est de 30 personnes par kilomètre de sentier. Le parc du Mont Wright compte 7.53 kilomètres de sentiers.

-30-

Crédits Photo : Claude Picard

Source : Sophie Ragot, responsable des communications
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
Téléphone : 418 848-2381 sragot@villestoneham.com

À propos de Stoneham-et-Tewkesbury

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury compte plus de 8 930 personnes. Elle se démarque par son bassin extraordinaire d'activités, sa vision dynamique, son développement harmonieux et sa qualité d'accueil des jeunes familles, un endroit où il fait bon bâtir, grandir et se divertir !



La création de la Ville de Lac-Delage (1959-2019) 5^e partie

Le secteur de l'avenue des Crans (aujourd'hui des Monts) a été développé plus spécifiquement par Paul Racine en 1966-1967. Racine acquiert les demeures d'une rue située à l'arrière du centre commercial Place Laurier. Ces maisons font partie d'un vaste ensemble du quartier Saint-Denys-du-Plateau érigé par le ministère de la Défense nationale en 1951 pour loger des militaires au nord du chemin Gomin. Sur les 200 maisons initiales, une vingtaine nuisent à l'aménagement d'aires de stationnement et au percement du boulevard Hochelaga. Racine tente de revendre ces maisons jumelées relativement récentes à bas prix. Les acheteurs doivent les déménager à leurs frais. L'entreprise se solde par un échec retentissant, et Racine change de stratégie commerciale. Il fait lotir le secteur de l'avenue des Monts à Lac-Delage, et il y transporte une à une les propriétés jumelées. Ce grand déménagement s'est réalisé en quelques mois seulement. L'aménagement paysager a été réalisé par la pépinière Moraldo de Québec.

Le secteur de l'avenue des Crans comportait une grande homogénéité formelle au moment de son aménagement avec son ensemble de maisons néo-Nouvelle-France parées d'un crépi texturé blanc. Au fil des ans, les propriétaires ont transformé leur demeure afin de les personnaliser. Ils ont peint leur résidence afin de rompre la blancheur du crépi initial, changé le parement ou ajouté des ornements. Ce processus d'appropriation s'observe dans la plupart des banlieues québécoises, il doit néanmoins être encadré afin de préserver l'harmonie de l'ensemble.

Le développement du secteur situé à l'ouest du manoir a pris une grande ampleur en 1972, et il accueille maintenant la majorité des citoyens de la ville qui compte une soixantaine de résidents permanents. Les maisons qui forment la « série 40 » se concentrent sur l'avenue du Ruisseau, la rue du Manoir, l'avenue des Villas et l'avenue des Sous-Bois. La plupart de ces premières demeures forment un ensemble d'une grande homogénéité stylistique. Les demeures puisent largement à l'architecture des chalets de montagne européens (figure 23). Les avenues des Sous-Bois et des Villas (figure 24) comportent de beaux alignements de bâtiments identiques qui forment un ensemble homogène. Les demeures de la rue Pieds-des-Pentes constituent la « série 60 », et elles ont été bâties à la même époque.



figure 23



figure 24

Le lotissement dans le secteur situé à l'ouest du manoir est moins dense que dans celui de l'avenue des Crans, et la densité d'occupation du sol est moyenne. Le secteur comporte un cadre végétal abondant, et il comporte de nombreux pins. Un bâtiment a fait son apparition au sud-ouest du lac, et il est accessible par la route qui contourne le lac vers le sud. Ce secteur tarde à se développer, car il ne comporte aucun nouveau bâtiment en 1975.

La popularité croissante du manoir du Lac-Delage nécessite son agrandissement en 1976. L'agrandissement du manoir constitue, en quelque sorte, un désaveu du plan initial de 1959. Au lieu de procéder à la construction d'une nouvelle auberge alors que les besoins en hébergement augmentent, les promoteurs agrandissent le manoir existant. Les travaux d'agrandissement sont réalisés selon les plans des architectes Gauthier, Guité et Roy de Québec. Les travaux consistent à ajouter une aile supplémentaire de chambres. Les architectes Gauthier, Guité et

Roy sont une des firmes de Québec les plus importantes des années 1960-1970. Ils réalisent, notamment, le complexe résidentiel les Jardins Mérici, l'Hôtel des Gouverneurs de Québec ainsi que l'édifice Jean-Durand (1967), l'édifice Delta Sud à (1966, 1969) et le Centre de Recherche Industrielle du Québec à Sainte-Foy (1974). Les architectes reprennent le parti architectural de l'architecte Isaac Miron en ce qui a trait à la volumétrie, à la composition des élévations ainsi qu'au choix des matériaux de la nouvelle aile. La nouvelle aile forme donc, avec les anciennes parties, un ensemble harmonieux, mais sans grande originalité. Le travail de la firme rappelle certains de ses projets pour la chaîne Auberge des Gouverneurs partout au Québec.

La ville se développe lentement entre 1972 et 1981. Elle compte 107 résidences en 1981, soit à peine une vingtaine de plus qu'en 1972. Il se bâtit donc entre deux ou trois résidences par année, une croissance relativement faible. Trois résidences ont été bâties à la sortie de la ville sur l'avenue du Lac (figure 25). L'avenue des Cimes compte deux maisons de plus érigées à proximité de la rue du Refuge. L'avenue du Ruisseau et la rue du Manoir comportent également de nouvelles propriétés.

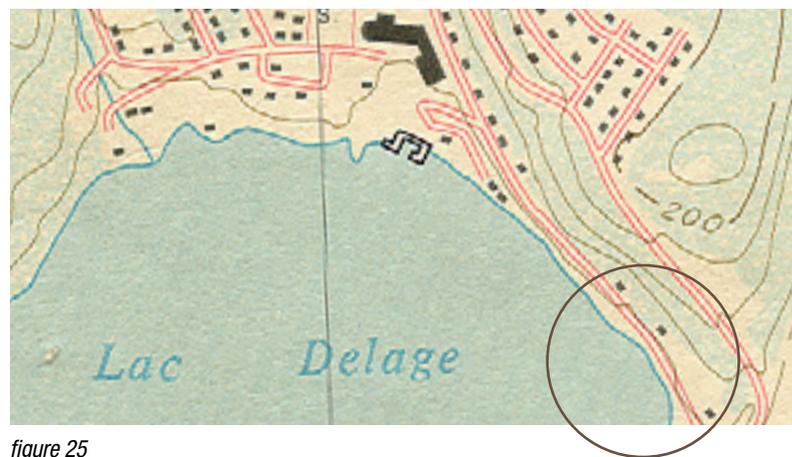


figure 25

Le développement de la ville est encore plus lent dans la période suivante. Le parc immobilier n'augmente que de 13 résidences entre 1981 et 1988, soit moins de deux résidences par année. Les résidences construites entre 1972 et 1988 occupent les zones existantes: le secteur de l'avenue des Monts et le secteur situé à l'ouest du manoir. Elles ont légèrement densifié l'occupation du sol qui ne compte plus de lot vacant à la fin des années 1980. En ce qui a trait à l'architecture, les nouvelles constructions s'intègrent au paysage bâti et reprennent les tendances développées précédemment.

Le territoire de la municipalité est complètement subdivisé à la fin des années 1980 comme le montre le plan d'urbanisme de la ville de Lac-Delage adopté en 1990. Les zones de subdivision atteignent les limites de la municipalité. Néanmoins le développement ne dépasse guère les secteurs aménagés dans les années 1960-1970. Dans les années qui suivent, le développement touche surtout le secteur ouest du lac qui est bâti à moitié en 2004. Le secteur ouest compte encore des lots vacants et des constructions sont en préparation. À la différence des secteurs précédents, le secteur ouest est assujéti à un règle-



figure 27



figure 28



figure 29

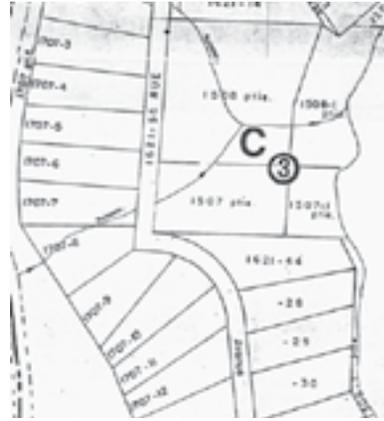


figure 30



figure 31

ment sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le secteur est beaucoup plus éclectique en ce qui a trait à l'architecture et ne comporte pas d'unité formelle. Il se compose autant d'architecture pittoresque (figure 27), d'architecture moderne (figure 28) et d'architecture de promoteurs. Malgré cet éclectisme, il ressort néanmoins une qualité de construction et une certaine unité qui provient de l'utilisation fréquente du bois comme matériaux de parement. Le secteur comporte de très belles réussites architecturales (figure 29). Il se démarque également par la taille des lots qui est plus grande que dans les autres secteurs de la ville. Il s'adresse ainsi visiblement à une clientèle plus aisée (figure 30).

étapes distinctes : l'une au tournant des années 1970 et l'autre au tournant des années 1990. Les phases de développement se distinguent d'abord par l'architecture des maisons, car la première phase forme un ensemble homogène et modeste alors que la seconde phase est plus éclectique et plus luxueuse. Elle se distingue également par le lotissement (figure 31). La première phase de développement comporte un lotissement très dense avec des habitations bifamiliales. La seconde phase comporte un lotissement de densité moyenne avec des demeures unifamiliales. ■

L'avenue des Monts et la Place des Hauts Bois se construisent abondamment dans les années 1990. Ce sont des secteurs à densité moyenne d'occupation du sol. Le développement du secteur de l'avenue des Monts s'est effectué en deux

Carrossier

ProColor

Garage Recommandé





Voire voiture est endommagée ?

Appellez: Eric Blais
418 561-0084

Service d'estimation à domicile.

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!





**JEUDI
3 OCT.**

Le
5 À 7
DES DELAGEOIS

Au bar l'Incontournable du Manoir du Lac Delage!

PINTE DES 2 FRÈRES



= 6\$

VERRE DE VIN



BLOODY CÉSAR



= 6\$

+ Chips chaudes épicées et maïs soufflé offerts par le Manoir du Lac Delage.

Rabais de 15% sur le menu à la carte

PRIX À GAGNER



1 accès pour deux personnes
à l'espace détente intérieure
et extérieure
(valeur de 35\$)



Tirage d'articles
promotionnels de la
Brasserie des 2 Frères

Empire 47

1 location du nouveau
Fatbike Spherik Deore 27,5
avec droits d'accès aux
sentiers (valeur de 50\$)

+
1 casquette camo Empire 47
(valeur de 40\$)

ESPACE OM SHANTI

1 carte de 5 séances de yoga
au Manoir du Lac Delage
(valeur de 75\$)

CULTURE

Participez au forum culturel

C'est le 30 octobre prochain au Manoir du Lac-Delage qu'aura lieu la 3^e édition du forum culturel *Vivre la culture en Jacques-Cartier*.

L'événement, qui s'adresse aux artistes, aux membres d'une organisation à vocation culturelle, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à la culture ou qui oeuvrent dans le secteur de la culture, du tourisme, des affaires ou du monde municipal, se veut l'occasion idéale pour s'outiller, réseauter et partager.

Au programme : une conférence de Frédéric Gonzalo sur le marketing numérique pour les arts et les événements, un atelier participatif et une consultation publique sur la future politique culturelle de la MRC de La Jacques-Cartier, des partages de projets inspirants, une présentation des outils et services du Conseil de la culture de Québec et une démonstration d'art en direct de la jeune artiste peintre Mégane Fortin.

Inscrivez-vous dès maintenant au : mrc.jacques-cartier.com/forum-culturel pour seulement 35 \$, incluant le repas du midi et les pauses-café.

C'est un rendez-vous!



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE) DE LA JACQUES-CARTIER

Partenaire naturel de votre projet d'affaires

La Société de développement économique (SDE) de La Jacques-Cartier accompagne et soutient les entrepreneurs potentiels ou déjà en activité. Zoom sur cet organisme qui se définit comme le partenaire naturel de votre projet d'affaires.

DES SERVICES-CONSEILS...

L'équipe de la SDE de La Jacques-Cartier accompagne les promoteurs notamment en mettant à profit leurs conseils et leur expertise. En plus de veiller à favoriser le maillage avec des personnes plus expérimentées, elle orientera aussi les promoteurs vers les bonnes personnes-ressources. Elle pourra également les aider, entre autres, avec leur plan d'affaires ou leur étude de marché, en plus de les soutenir dans leur recherche de clients ou de ressources financières.

...AUX SERVICES FINANCIERS

La SDE de La Jacques-Cartier peut non seulement aider les entrepreneurs à y voir plus clair dans leur projet d'affaires, mais elle peut aussi y contribuer financièrement par ses différents programmes. Consultez-les au sde.jacques-cartier.com.

TOURISME JACQUES-CARTIER, UN ALLIÉ

Tourisme Jacques-Cartier, l'entité de promotion touristique, compte déjà plus d'une soixantaine de membres.

Être membre de Tourisme Jacques-Cartier permet de profiter de campagnes promotionnelles d'envergure en plus de bénéficier d'un membership conjoint avec l'Office de tourisme de Québec.

LA SDE DE LA JACQUES-CARTIER, INITIATRICE DE PROJETS

La mission de la SDE est de promouvoir, soutenir, initier et contribuer au nom de la MRC et de ses partenaires, au développement économique et social et à la création d'emplois sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier.

La SDE initie ainsi des projets qui sont susceptibles d'avoir un impact économique sur l'ensemble de la MRC, tels que la valorisation de la biomasse forestière, les essais de cultures énergétiques afin de mettre en valeur les terres en friche de la MRC, ou encore le support au plan d'action Québec destination vélo de montagne.

La MRC de La Jacques-Cartier est un territoire dynamique en pleine effervescence. Par sa proximité avec la ville de Québec, la région représente une destination de choix pour les investisseurs et les promoteurs. Les promoteurs, les entrepreneurs et les citoyens qui désirent se lancer en affaires sont invités à visiter le www.sde.jacques-cartier.com ou à contacter la SDE de La Jacques-Cartier au 418 844-2160.



Laissez-vous conduire!

tcjacquescartier.com  

 **TCJC**
La Jacques-Cartier
TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER

Espace à canots et kayaks

L'espace devra être libéré pour la saison hivernale, soit le 1^{er} novembre 2019. Après cette date, Ville de Lac-Delage se réserve le droit de libérer l'espace et de disposer des embarcations. Le locataire sera tenu responsable, si un bris survient à l'espace après cette date.

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} avril. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2019 ainsi que le 1^{er} janvier 2020, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage!

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile!

Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffleuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourrait endommager la souffleuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot « Mason » transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration.

Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue.



C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple - se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant.

Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides.

Normes à respecter pour l'érection d'un abri d'auto d'hiver

Sur tout le territoire, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, des personnes, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment du 15 octobre au 1^{er} mai, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- 1° un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'un trottoir, d'une chaîne de rue, ou en l'absence de l'une ou l'autre, de la chaussée carrossable ;
- 2° un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0,5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot ;
- 3° le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint;
- 4° la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.



POULAILLER COLLECTIF AU LAC-DELAGE

LAC-DELAGE

Infrastructures municipales

Au printemps 2018, la Ville de Lac-Delage a acquis cinq poules et a fait construire un poulailler dans le parc municipal. Depuis, les nouvelles résidentes sont dorlotées par une douzaine de familles delageoises. Ainsi, chaque famille a pu s'inscrire auprès de la municipalité pour s'occuper des poules à tour de rôle durant les 12 à 15 semaines d'ouverture du poulailler.

Lors de leur semaine, chaque famille volontaire s'est assuré de nettoyer le poulailler, de nourrir les poules et de voir à ce qu'elles ne manquent de rien. Les œufs ramassés lors de l'entretien quotidien constituent la seule paie que toute la famille reçoit pour ses efforts.

Une formation sur l'entretien d'un poulailler et les bienfaits de tenir un poulailler urbain a aussi été offerte à chaque famille volontaire.

FAITS SAILLANTS

Coût total du projet 1 000 \$.

Autres partenaires

- la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg;
- M^{me} Véronyque Tremblay, ex-députée de Chauveau.

Avantages de l'installation d'un poulailler collectif

- création d'une belle synergie entre les citoyens de tous âges;
- animation familiale pour un parc municipal;
- diminution d'irritants potentiels pour le voisinage advenant la présence d'un poulailler sur les terrains résidentiels;
- répartition des coûts et de l'entretien d'un poulailler pour les familles désireuses de pratiquer l'agriculture urbaine.

Votre
gouvernement

Québec

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage.
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com

325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3

Il est temps de changer les piles de l'avertisseur de fumée

Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019 pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.



DES RAPPELS IMPORTANTS

- Pour vérifier un avertisseur de fumée, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, avisez cette dernière au préalable pour éviter le déplacement inutile des pompiers.
- Si l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer de pile rechargeable.
- La réglementation municipale indique qu'un avertisseur de fumée doit être installé par étage.
- Les avertisseurs doivent être installés dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Il faut les fixer au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il est temps de le changer. Il ne faut jamais dépasser la durée de vie suggérée de l'appareil.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

CONNAISSEZ-VOUS LA PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

Contrairement aux piles ordinaires qui doivent être remplacées deux fois par année, la pile au lithium assure un fonctionnement continu de l'appareil, et ce, pour une période de 10 ans. En plus d'être économique, cette solution de recharge aux piles traditionnelles est plus écologique. En effet, une pile au lithium représente, sur une période de 10 ans, une économie approximative de 80\$, sans oublier la réduction majeure de l'effet nocif des

POURQUOI UNE PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

- Parce que vous n'avez pas à la remplacer chaque année, ce qui vous évite des ennuis en plus de faire des économies.
- Parce qu'elle augmente la fonctionnalité de l'appareil, car il ne peut être désactivé volontairement ou accidentellement.
- Parce que sa durée de vie est concordante avec l'espérance de vie de tout système de détection de fumée (à pile ou électrique), soit 10 ans.

AVERTISSEUR AU MONOXYDE DE CARBONE

Profitez aussi de l'occasion pour changer la pile de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celle-ci a une durée de vie limitée et peut alors ne plus fonctionner convenablement en présence de gaz. Pour votre sécurité, profitez du changement d'heure pour changer la pile et respectez les dates de remplacement de l'avertisseur. Certains fabricants suggèrent une durée de vie de 3, 5, 7 ou 10 ans.

Ramonage des cheminées et enlèvement des cendres

Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil ou au minimum une fois par an.



SOUVENEZ-VOUS QUE :

- Utiliser du bois sec évitera l'accumulation de crésote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La crésote est très inflammable.
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de crésote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

Disposition sécuritaire des cendres

Pour certain, il est incroyable de penser mettre les cendres dans un sac, une boîte de carton ou encore dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent encore trop d'appels pour ce type d'événement. La phrase qui est souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint! ».

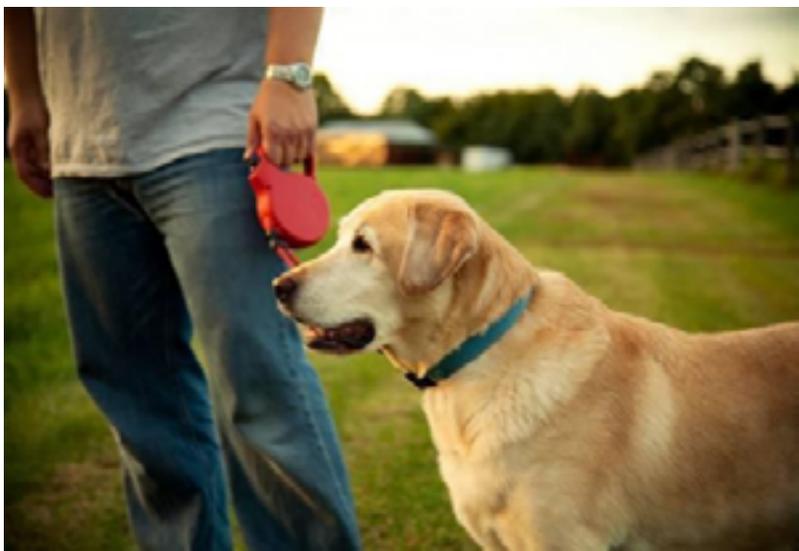


- Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme DANGEREUSES. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou comme compost le printemps venu.

Nuisances canines ou autres

Devant l'objectif de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les animaux de compagnie, la Ville de Lac-Delage demande à ses citoyens de ramasser les excréments de leurs animaux de compagnie.

On appelle « animaux de compagnie » tous les animaux élevés et entretenus par l'homme pour son agrément, en tant que compagnons de vie; il s'agit pour la plupart de chiens et de chats. Le règlement de la ville énumère les espèces animales qu'il est autorisé de garder chez soi et en limite le nombre par foyer. Il est important de consulter la municipalité pour connaître les espèces permises et le nombre d'animaux de compagnie autorisé.



Dans son souci de contrôle des nuisances (errance, bruits excessifs, dommages à la propriété, etc.), la Ville met l'accent sur les responsabilités du propriétaire. Elle exige notamment que les propriétaires de chats et de chiens obtiennent, pour chacun d'eux, une médaille d'identification.

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

À cet égard, la municipalité tient à rappeler aux citoyens que selon l'article 23 du règlement G-2017-02, il est strictement interdit de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. L'animal doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.

Le Règlement sur le contrôle des animaux établit un certain nombre de règles de conduite et de civisme qui assurent la sécurité des citoyens, la quiétude et la propreté de l'espace public et résidentiel. La municipalité se réserve le droit de donner des contraventions en cas d'infraction, tels l'absence de médaille d'identification, la malpropreté, les animaux laissés en liberté, la nuisance causée par des aboiements et les cas de morsures.

FORMULER UNE PLAINTE

Si vous désirez porter plainte relativement à une nuisance causée par un animal, comme des aboiements excessifs ou des excréments trouvés sur votre terrain, veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 848-2417.

Vous devez connaître l'adresse des propriétaires du chien en question. L'information reçue sera traitée de manière confidentielle.

MERCI ET BONNE PROMENADE!

Halloween

Pour pouvoir profiter de la collecte des bonbons à son maximum, la SAAQ propose de respecter des règles de sécurité de base.

Le 31 octobre, pirates, superhéros, fantômes et petits monstres se donneront rendez-vous pour prendre d'assaut les rues en quête de friandises. La Société de l'assurance automobile du Québec, de concert avec les services policiers du Québec, Contrôle routier Québec et Parents-Secours du Québec, invite les jeunes à parcourir les rues au moment où les policiers seront plus nombreux dans les quartiers résidentiels, soit entre 16 h 30 et 20 h 30.

Voici les 10 conseils que les organismes proposent aux jeunes de suivre pour une fête sécuritaire.

1. Pour être visible, porter des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes.
2. Porter des vêtements courts pour éviter de trébucher.
3. Préférer le maquillage au masque pour bien voir et bien entendre.
4. Utiliser une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible.
5. Informer ses parents de son trajet et de l'heure de son retour.
6. Sonner aux portes en groupe ou avec un adulte et toujours attendre à l'extérieur des maisons.
7. Parcourir un seul côté de la rue à la fois et éviter de traverser inutilement.
8. Traverser les rues aux intersections et respecter la signalisation routière.
9. Refuser de s'approcher d'un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents.
10. Vérifier avec ses parents les friandises reçues pour être sûr de pouvoir les manger sans danger.

Pour s'exercer à devenir des pros de la sécurité le soir de l'Halloween, les jeunes sont invités à jouer au jeu interactif disponible au www.saaq.gouv.qc.ca/halloween.





Scrabble

Le Scrabble se déroule toujours les mardis après-midi dès 14 h à l'Hôtel de ville de Lac-Delage. Vous êtes tous les bienvenus!

Venez découvrir ou pratiquer ce magnifique jeu de table.

Contactez Monique Beaulac
au monique.beaulac@ccapcable.com

Les mots sont accompagnés
d'un thé et parfois de petites gâteries.

Miel ultra local à la saveur du Lac-Delage!

La Ville de Lac-Delage, en collaboration avec la Caisse Populaire de Charlesbourg, le groupe Alvéole et le comité jardin de notre municipalité, a hébergé deux ruches cet été. Ces abeilles, ayant travaillé tout l'été, nous ont donné près de 100 pots de miel du Lac-Delage! Vous pouvez vous procurer un pot de miel au coût de 10\$/2 pots à l'hôtel de Ville, au 24 rue Pied-des-Pentes, à compter du 14 octobre et les pots sont étiquetés «Miel à la saveur du Lac-Delage»! Voilà une belle idée de cadeau à offrir.

Un maximum de 2 pots par famille!



DÉPUTÉ

Sylvain
Lévesque
CHAUVEAU



1680, avenue Lapierre,
bureau 201
418-842-3330
sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca

TOUJOURS PRÉSENT POUR LAC-DELAGE

Activité pour les ados et leurs parents!

En collaboration avec la MRC dans le cadre de la politique culturelle, la Ville de Lac-Delage désire offrir une animation gratuite sur les mangas (bande dessinée japonaise) pour les adolescents(es) et leurs parents. Une mini-conférence pour les parents aura lieu en parallèle pendant que l'atelier d'initiation au dessin par la mangaka Iris Boucher Rosello aura lieu.

L'atelier sera donné à l'hôtel de Ville, le samedi 9 novembre de 10h00 à 12h00, la ville tiendra l'atelier sur un ou deux samedis. Donc si vous avez 7 ans et plus, et cela vous intéresse, inscrivez-vous rapidement! Les parents sont les bienvenus si l'atelier vous intéresse.



ANIMATION SUR LES MANGAS

Sonia Géant, propriétaire du Fanamanga à Québec, viendra faire une animation à l'hôtel de Ville pour les adolescents et leurs parents afin de démystifier ce qu'est le manga. Il sera possible d'en apprendre plus sur ce style, son histoire et participer à une petite séance de dessins. Sonia saura répondre à toutes les questions concernant ce style particulier, comment le lire, par quoi commencer, quels sont les différents styles, quelles sont les séries cultes, etc. Le but étant vraiment d'en apprendre plus et d'avoir moins d'inquiétude par rapport à ce style de documents moins connus du grand public.

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Découvrir ou en apprendre plus sur le genre de documents que sont les mangas
- Apprendre la technique de dessin utilisée dans la création de manga
- Avoir un historique du manga
- Savoir par quoi commencer si l'on veut s'initier aux mangas
- Mettre en valeur ce style d'ouvrage auprès des abonnés de la bibliothèque
- Attirer la clientèle adolescente à développer cette habileté

Vous devez confirmer votre participation auprès de Mélissa Turmel, au 418-848-2417 ou par courriel à ville@lacdelage.qc. Ca avant le jeudi 28 octobre 2019.



Trico thé

Vous avez le goût de tricoter en groupe, d'échanger des patrons et des trucs de tricot tout en dégustant un petit thé? Joignez-vous au groupe des tricoteuses du Lac-Delage, le mercredi soir, 19h15, à la salle du conseil de la ville au 24, rue pied-des-pentes.

OFFRE DE GARDIENNAGE	
Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Amélie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Alexie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706 418 570-4152
Kassandra Blouin-Blais	418 561-0084 418 848-8929
Lauranne Turgeon	418 848-7812



Nous tenons encore cette année à remercier toutes les familles qui se sont si bien occupées des poules. Le poulailler collectif reviendra l'an prochain assurément tant qu'il y aura des familles qui continueront à participer à ce beau projet!

Merci!

Ces rencontres débuteront le mercredi 18 septembre 2019.

Pour information et confirmation de votre présence contactez danielle breton au 418 848-4229.

Au plaisir de tricoter avec vous!

C'était un sot qui portait dans un seau, le sceau du roi. Il fit un saut et les trois tombèrent ensemble, sans pour autant arriver... à s'accorder.

Je suis un chien, mais je ne suis pas un chien. Qui suis-je ou que suis-je?

Pour maîtriser les exceptions, les tournures et règles excentriques de la langue française et, surtout, pour l'ÉCRIRE CORRECTEMENT, tu peux t'inscrire à mon tutorat en français.

Alice-Anne Busque Ph.D. a2busque@hotmail.com

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

La Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des membres de la CCAP aura lieu le **13 novembre 2019**, à 19 heures, au siège social de la CCAP, situé au 20 860 boulevard Henri-Bourassa, Québec, dans le but de :

1. Prendre connaissance du rapport de l'auditeur indépendant et du rapport annuel;
2. Statuer sur la répartition des excédents;
3. Nommer l'auditeur indépendant;
4. Élection par vote électronique pour désigner les administrateurs
 - 4.1 Élire un administrateur « Administrateur de Secteur » pour le secteur de Sainte-Brigitte-deLaval;
 - 4.2 Élire un administrateur universel « Administrateur Universels » (membres de la CCAP).
(Une candidature ne peut être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en est donné au directeur général de la Coopérative avant le 1er novembre 2019 (12 jours avant l'assemblée), selon le formulaire fourni à cet effet par la Coopérative);
5. Prendre toute autre décision réservée à l'assemblée générale annuelle par la Loi sur les coopératives.

Signé le 11 juin 2019
Simon Lafortune, Secrétaire

418.849.7125 www.ccapcable.com 

**Party
de bureau** 22 et 29 novembre
6 et 13 décembre

**Rock
around
"Lac-Delage"**

Le forfait
« Rock around
"Lac-Delage" »
est aussi offert
en salle privée.
Informez-vous!

Restez donc
à coucher!
à partir de
124\$
plus taxes

LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★


COCKTAIL
THÉMATIQUE


ANIMATION ET
SOIRÉE DANSANTE


COUPON COCKTAIL
(bière ou vin, sélection
du maître d'hôtel)


SOUPER
TABLE D'HÔTE
4 SERVICES


ESPACE COMMUN
DE RÉCEPTION


STATIONNEMENT

à partir de
69⁹⁵\$
par personne
plus service et taxes

Sur réservation : 418 848-2551

www.lacdelage.com

